



Erreur commande vente par correspondance

Par **Vitch**, le **04/07/2008** à **13:33**

Bonjour j'ai commandé sur un site belge de VPC deux figurines mangas, le vendeur les a posté le 9 juin et je les ai reçues le 11 me semble t'il.
Le souci c'est quand j'ai ouvert le colis qui contenait 5 figurines qui n'avaient rien à voir avec ma commande. par contre le montant exact des deux figurines a été prélevé sur mon compte.
Depuis pas de nouvelles, je ne sais pas quoi faire car pour être franc le gain pour ma part s'élève à 130 euros, de plus je ne possède pas les cinq en question dans ma collection. Que faire ? Le vendeur peut-il encore au vu des dates m'obliger à quoi que ce soit ? dois-je légalement le contacter? le souci c'est que cela relève sûrement du code du commerce belge.
D'avance merci